

LETTRE D'INFORMATION

MOBILISATION • SAMEDI 17 FÉVRIER À 10H30 • SUR LE PORT

AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENT DE SAINT-CADO

Un aménagement responsable

D'ici quelques semaines nous saurons si l'aire de stationnement de Saint-Cado, créée et ouverte en 2015 dans le respect des procédures administratives, doit être démolie et le terrain remis à nu, sans aucune trace de plantations. Au vu de l'intérêt que représente cette aire pour les riverains, les habitants, les visiteurs et notre environnement naturel, nous vous invitons à vous mobiliser à nos côtés pour défendre cet aménagement qui est le vôtre.

LE CONTEXTE

En 2013, la Municipalité a lancé les démarches administratives dans le cadre du réaménagement d'une aire de stationnement existante (étude d'impact, enquête publique), destinée à sécuriser et faciliter les flux de visiteurs sur Saint-Cado. Ces démarches ont abouti à la délivrance d'un permis d'aménager en bonne et due forme. En 2015 pourtant, alors que les travaux étaient achevés, le

tribunal administratif a annulé ce même permis, à la requête d'un riverain, au motif que cet ouvrage portait atteinte aux espaces remarquables du littoral du fait de sa situation en zone protégée. Et pourtant, cette aire répond aux problématiques de stationnement anarchique dans et aux abords du village, à la sécurité des piétons et à la végétalisation du territoire.



10 ANNÉES DE PROCÉDURE

- **2012**
Réalisation d'une étude d'impact
Elle a permis de recueillir les avis favorables de l'architecte des bâtiments de France, du Préfet de la Région Bretagne, du CAUE du Morbihan, du Conservatoire Botanique de Brest et du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel.
- **2013**
Réalisation d'une enquête publique
Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation de l'ouvrage, après présentation du projet et recueil des avis de la population.
- **2013**
Délivrance du permis d'aménager
- **2014**
Réalisation des travaux
- **Printemps 2015**
Ouverture de l'aire naturelle de stationnement
- **Novembre 2015**
Annulation du permis d'aménager
Motif retenu par le tribunal administratif : « *Atteinte aux espaces remarquables du littoral du fait de sa situation en zone protégée* ». Début d'une longue procédure administrative, sans fermeture de l'aire.
- **Depuis décembre 2023**
En attente de décision de la Cour administrative d'appel de Nantes quant au maintien ou à la démolition de l'aire.

EN IMAGES



AVANT



APRÈS

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE VOLONTARISTE

La Municipalité agit au quotidien pour protéger votre environnement naturel.

Par des décisions et des actions fortes (pas de remembrement, révision du PLU, protection renforcée des espaces naturels, inventaire des patrimoines bâti et végétal remarquables, entretien des chemins de randonnées, développement des mobilités douces...), nous nous efforçons chaque jour d'agir pour le bien du plus grand nombre tout en préservant un cadre de vie exceptionnel.

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'AIRE

Cet aménagement répond à 4 objectifs d'intérêt général :



LA MOBILITÉ

Gestion des flux motorisés

Suppression du stationnement anarchique le long de la Ria

Création d'une liaison piétonne vers les sentiers du littoral



LA SÉCURITÉ

Canalisation des véhicules sur cet espace afin de protéger la circulation des piétons aux abords de Saint-Cado



LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Plantation d'arbres, arbustes et plantes basses

Développement de la biodiversité sur cet espace protégé



LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Utilisation de matériaux naturels pour l'aménagement modulable (bois, pierre, terre, sable)

Création d'une noue drainante gérant les eaux de ruissellement vers la rivière

L'AIRE EN CHIFFRES

6 500 m²
revalorisés

2 865
arbres, arbustes
et plantes basses plantés

150
places de stationnement
proposées

1 000
voitures/jour stationnées

220 000 €
investis par la commune